

## Le mot du président Une trêve demandée dans les manifestations

Plusieurs intervenants du milieu des affaires qui s'intéressent en particulier à l'économie de Montréal, au tourisme, aux grands événements et aux arts de la scène se sont dits préoccupés par les impacts des manifestations publiques à l'aube de la saison estivale.

Il ne fait pas de doute que, même si les manifestations se sont transformées de manière plus festive, des répercussions significatives se font sentir de plus en plus négativement : que ce soit une baisse d'achalandage marquée dans les restaurants et les boutiques du centre-ville de Montréal, les coûts additionnels de sécurité pour de nombreux établissements, le ralentissement dans les réservations de chambres et de billets de spectacles et d'événements, voire d'annulations ou, encore, des retards dans le transport des personnes et des biens sur l'Île-de-Montréal sans compter, bien sûr, les coûts inhérents pour les services publics touchés aux plans municipal et provincial.

En plus du court terme, ces impacts risquent de s'aggraver à moyen et plus long termes si on ne cesse tout de suite les manifestations publiques, festives ou autres, qui se déroulent inlassablement et qui essaient de plus en plus dans d'autres régions du Québec.

Car, en plus du manque de revenus pour des organisations commerciales ou autres, il est aussi question de pertes d'emploi, de non-embauche et de réduction d'heures de travail pour des concitoyens (y compris des étudiants) qui en ont bien besoin.

Il est aussi question de l'image de marque de Montréal, et potentiellement du Québec en entier, qui est touchée de plus en plus et qui pourrait prendre des années à être rebâtie.

Tout en appuyant la hausse des droits de scolarité destinée à améliorer le financement des universités, nous désirons plaider aussi la cause de Montréal et de sa réputation de même que pour tout ce qui gravite



Yves-Thomas Dorval,  
président du Conseil du  
patronat du Québec

autour de sa qualité de vie et de sa qualité d'hôte pour le tourisme, la restauration, la culture, le sport et les événements variés, ainsi que pour les affaires. Et ceci s'applique aussi au reste du Québec.

Le Conseil du patronat du Québec prend donc acte de la difficulté pour le gouvernement du Québec et les représentants d'associations

étudiantes de dénouer l'impasse au regard, en particulier, des droits de scolarité.

Dans le contexte actuel, le Conseil fait l'appel suivant à la population :

« Que vous soyez rouge, blanc ou vert, que vous soyez de la gauche, du centre ou de la droite, que vous soyez jeunes, moins jeunes ou âgés, que vous soyez résidents de l'Île-de-Montréal ou de toute autre région du Québec, nous vous demandons de transformer toute cette énergie effervescente ainsi que votre désir de mobilisation dans une participation massive et positive à toutes les activités qui vous seront offertes durant l'été à Montréal et dans toutes les autres régions du Québec. Bref, de montrer à la face du monde que, peu importe les différences de point de vue que l'on puisse avoir ici, le Québec est une nation accueillante où il fait bon vivre et où il est agréable d'y venir pour les affaires et pour le plaisir. »

« Souhaitons-nous une sortie de crise à très court terme et un été où les cris et les bruits dans les espaces publics se transformeront en applaudissements et en encouragements pour tous ceux qui, par leurs prestations et leurs performances de toutes sortes, sauront apporter les moments de détente et les plaisirs auxquels tous nos concitoyens ont droit après des mois mouvementés », a déclaré M. Dorval.

## Sondage Léger Marketing-Conseil du patronat sur le *Code du travail* Employeurs, travailleurs et grand public d'accord sur la nécessité de rétablir l'équilibre au sein du régime

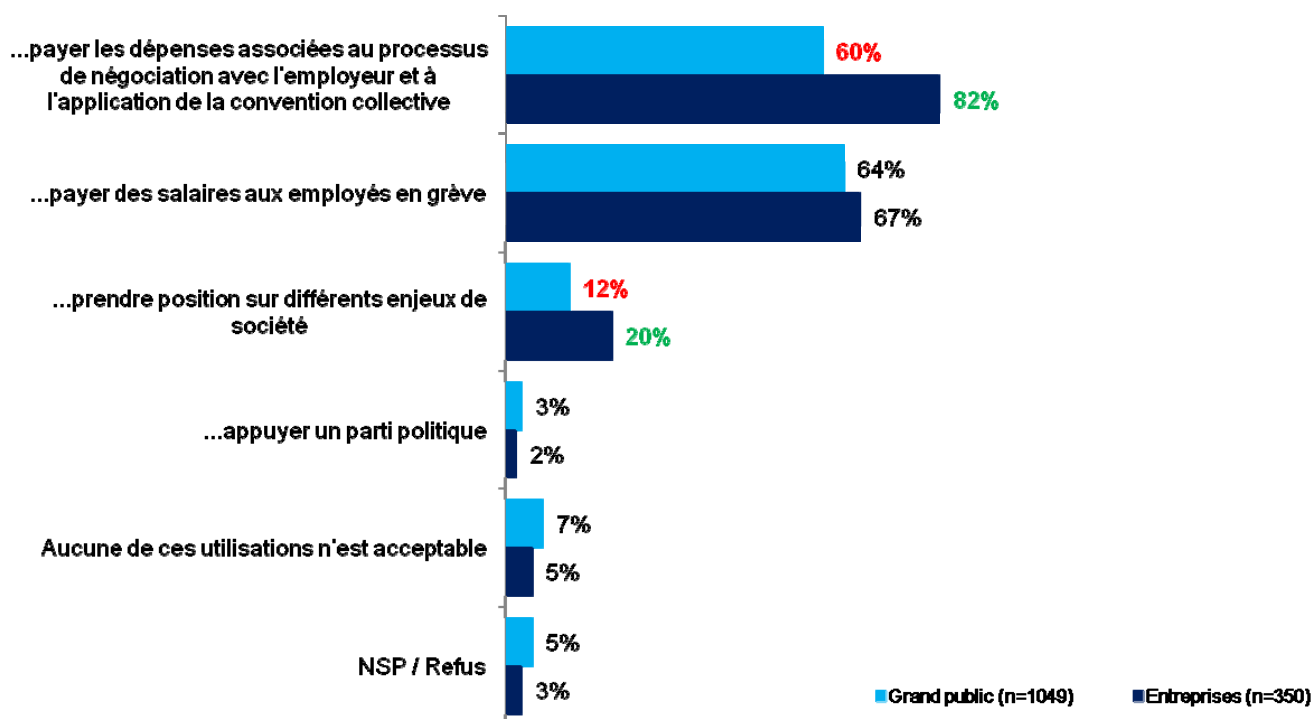
Le Conseil du patronat a dévoilé, du 7 au 14 mai dernier, les résultats d'un sondage exclusif réalisé par la firme Léger Marketing à la demande du Conseil du patronat du Québec auprès des employeurs et du grand public (incluant les travailleurs). Cette enquête d'opinion inédite vise à alimenter la réflexion des élus et de la population dans la foulée du dévoilement, l'automne dernier, du rapport de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale, qui avait entrepris une consultation en février 2011 sur la révision des dispositions du *Code du travail* concernant les travailleurs de remplacement.

Voici les principaux résultats tirés de ce sondage Léger Marketing, qui a été réalisé par téléphone et sur le Web, du 8 au 26 mars 2012, auprès de 1 049 Québécoises et Québécois – dont 633 travailleurs – âgés de 18 ans et plus et de 350 gestionnaires en relations du travail.



### Perception quant aux utilisations acceptables des cotisations syndicales

Selon vous, parmi les énoncés suivants, lesquels sont des utilisations acceptables des cotisations syndicales payées par des employés syndiqués et remises au syndicat? Utiliser cet argent pour. (Base: Tous les répondants)



## SÉANCE D'INFORMATION GRATUITE POUR LES 25-45 ANS

Organisez la vôtre dès maintenant!

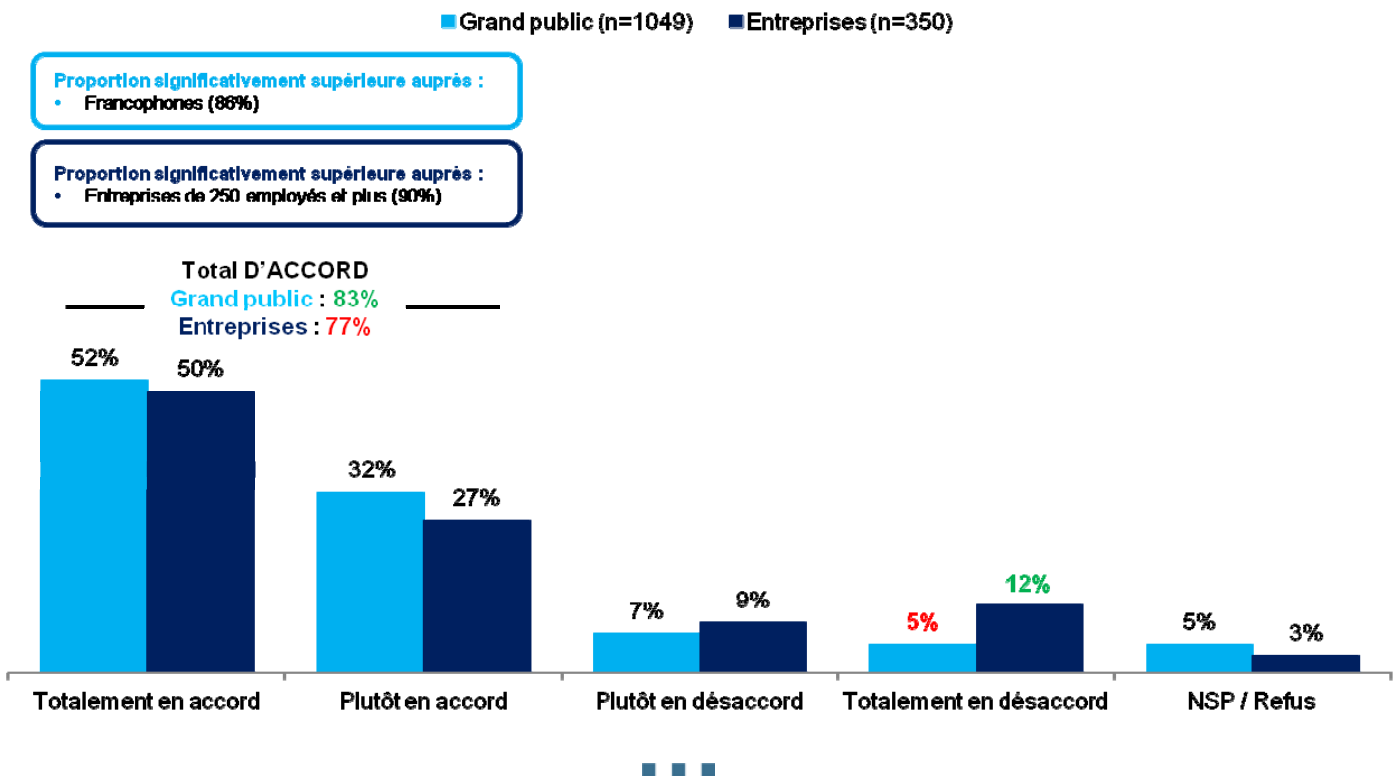
[www.questionretraite.qc.ca](http://www.questionretraite.qc.ca)



## Sondage Léger Marketing-Conseil du patronat sur le Code du travail

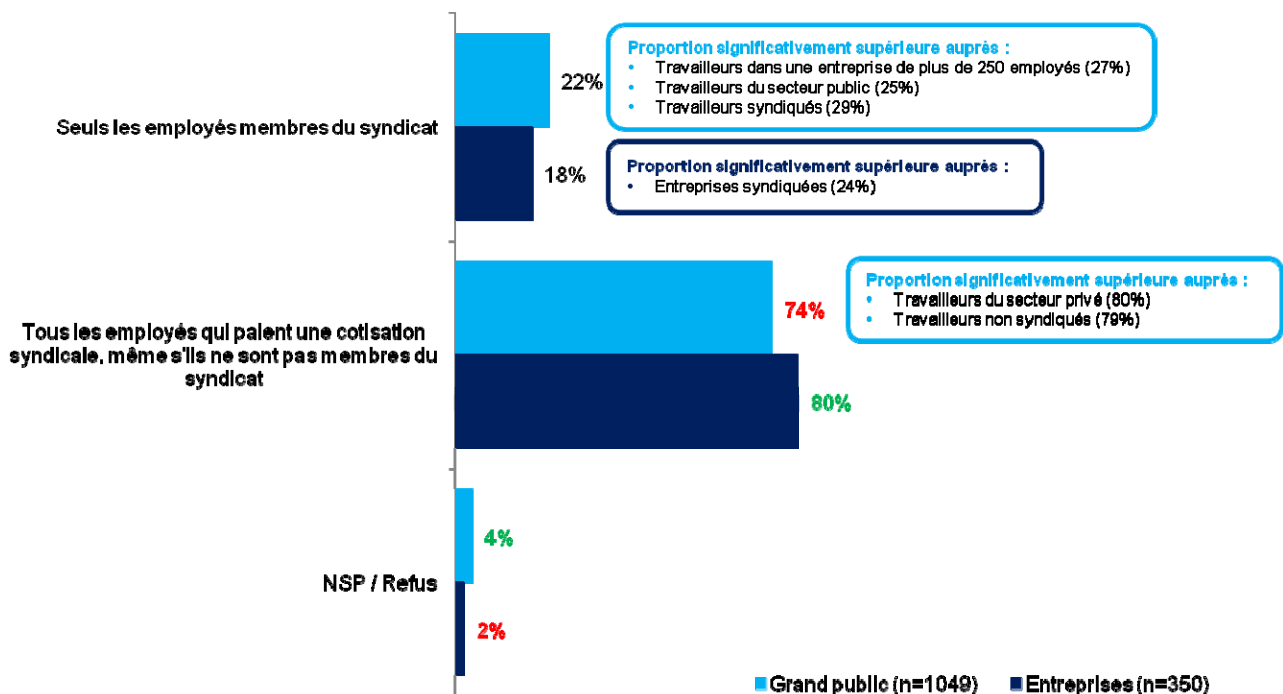
### Niveau d'accord quant l'obligation de tenir un scrutin secret pour un vote d'accréditation syndicale

En ce moment, lorsque des employés choisissent de se syndiquer, l'accréditation syndicale peut se faire par signature de carte de membre ou par scrutin secret, c'est-à-dire un vote où chaque employé vote de manière confidentielle et anonyme. Certains pensent qu'il devrait être obligatoire de tenir un scrutin secret pour un vote d'accréditation syndicale? Êtes-vous... (Base: Tous les répondants)



### Opinion quant aux employés devant voter lors d'un vote de grève

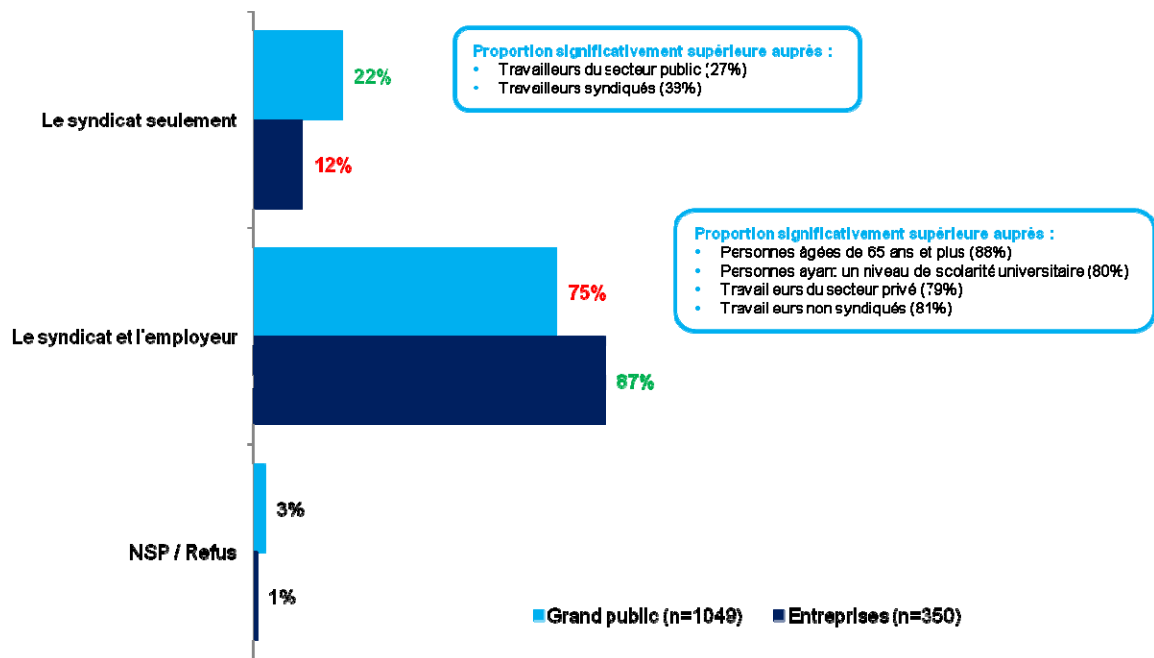
Selon la loi, tous les employés couverts par une convention collective doivent payer une cotisation au syndicat même s'ils ne sont pas membres du syndicat. Lors d'un vote de grève dans une entreprise syndiquée, selon vous, qui devraient pouvoir voter? (Base: Tous les répondants)



## Sondage Léger Marketing-Conseil du patronat sur le Code du travail

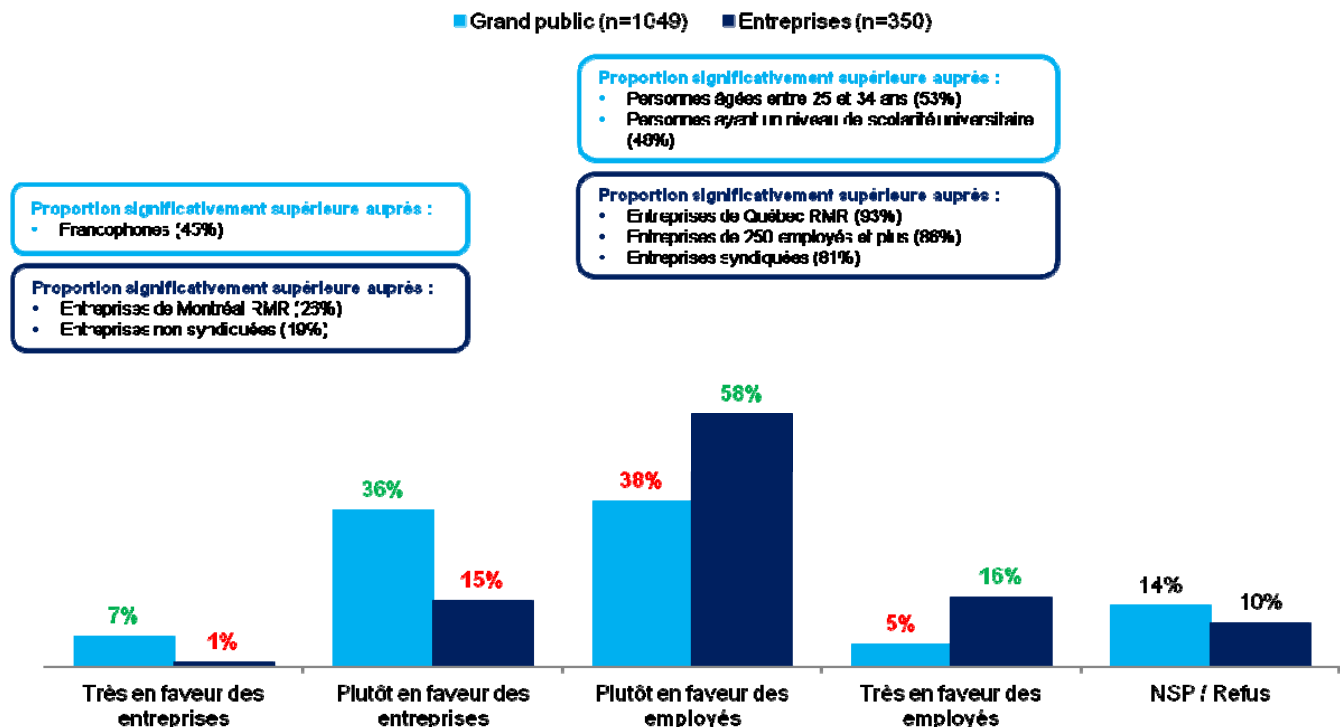
### Opinion quant aux parties qui devraient communiquer avec les employés lors de négociation entre un employeur et un syndicat

Dans le cadre de négociations entre un employeur et un syndicat, qui selon vous devraient communiquer avec les employés pour les informer des offres et arguments des différentes parties? (Base: Tous les répondants)



### Perception générale quant aux lois en matière de relations du travail

De manière générale, diriez-vous que les lois en matière de relations de travail au Québec, c'est-à-dire tout ce qui touche le Code du travail et les Normes du travail, sont...? (Base: Tous les répondants)



## Taux de cotisation à la CSST pour 2013

### Une baisse avisée qui profitera aux employeurs du Québec et qui tient compte, entre autres, des résultats positifs obtenus

Le Conseil du patronat accueille positivement la décision annoncée le 17 mai dernier par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) de réduire de 2 % le taux moyen de cotisation pour 2013, ce qui représente une baisse de 5 cents et fixera le taux moyen à 2,08 cents par 100 \$ de masse salariale dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

« Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour les employeurs du Québec, qui voient leurs efforts déployés au cours des dernières années en matière de prévention récompensés. En effet, soulignons que le nombre de lésions professionnelles a diminué de 37 % depuis 10 ans, alors que les décès par accident ont connu une chute de 65 % sur une période de 20 ans. Ces résultats très encourageants incitent les employeurs et les travailleurs à poursuivre ensemble le travail accompli afin que les environnements de travail soient encore plus sécuritaires », a déclaré M. Yves-Thomas Dorval.



Le Conseil rappelle que plusieurs autres facteurs expliquent cette baisse, notamment l'augmentation de la masse salariale cotisée et la bonne administration de la CSST, y compris les décisions prudentes de son conseil d'administration, en matière de capitalisation notamment.

Le Conseil du patronat se montre inquiet cependant quant à la possibilité que l'effet positif de cette mesure puisse être annulé par la hausse des coûts directs et indirects qu'entraînerait le projet de loi n° 60 sur la modernisation du régime québécois de santé et de sécurité du travail, s'il était adopté tel quel.

Rappelons que le régime de santé et de sécurité du travail touche directement 3,6 millions de travailleuses et de travailleurs québécois ainsi que les quelque 190 000 employeurs qui acquittent la totalité des coûts du régime s'élevant à près de 2,6 milliards par année.

**Valorisation JEUNESSE** > **PLACE À LA RELÈVE**

UN PROJET RÉALISÉ PAR **INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC**

**Besoin d'employés cet été ?**  
**Profitez du programme Valorisation jeunesse 2012**

- Jeunes étudiantes et étudiants en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire
- Âgés entre 16 et 18 ans
- Sélectionnés par leur école
- Motivés et désireux d'apprendre

**Faites découvrir votre secteur d'activités et préparez votre relève !**  
Vous recevrez un montant forfaitaire pour chaque jeune embauché.  
Durée de l'emploi : **7 semaines de 35 heures**

Contactez-nous maintenant : **514 598-7319**  
**valorisationjeunesse@ijq.qc.ca**  
**www.ijq.qc.ca**

Mandataire : **ijq** (Intégration Jeunesse du Québec INC.)

Une l'initiative de : **Immigration et Communautés culturelles** Québec

• Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
• Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
• Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Enrichir Québec de relève (jeunes.gouv.qc.ca)

Montréal

## Loi n° 78

### Priorité aux impératifs de formation et à la paix sociale

Comme plusieurs autres intervenants, nous avons pris connaissance du projet de loi spéciale n° 78, *Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent.*

De notre point de vue, le gouvernement du Québec, avec cette mesure législative, a tenté de répondre à quatre enjeux majeurs qui ont cours présentement au Québec.

Mentionnons tout d'abord la nécessité de mettre fin à la situation invivable quant à l'accès aux établissements d'enseignement pour les étudiants qui désirent suivre leurs cours, situation vécue tant par ces étudiants que par le personnel des établissements en cause.

D'autre part, il semblait impératif d'instaurer un temps d'arrêt pour rétablir le calme en suspendant la session jusqu'au mois d'août, à moins qu'il y ait entente locale entre les parties concernées.

Par ailleurs, il était urgent de rassurer notamment les étudiants touchés et leurs parents en identifiant les parcours spéciaux de formation permettant d'atténuer les impacts pour les étudiants touchés qui désirent poursuivre leur cheminement.

Enfin, les élus devaient tenter de ramener la paix sociale et l'ordre dans les espaces publics où ont lieu des débordements en rendant plus efficace le travail policier, tenant compte non seulement des impacts sociaux, mais aussi des impacts économiques à court, moyen et long termes pour Montréal et l'ensemble du Québec.

Pour atteindre ces quatre objectifs, le gouvernement a prévu dans le projet de loi différents moyens qui semblent répondre aux besoins. De fait, depuis la promulgation de la loi, le calme est revenu

concrètement sur tous les campus collégiales et universitaires (du moins jusqu'en août.) et la violence dans les rues s'est transformée en manifestations festives (qu'on les aime ou qu'on ne les aime pas).

Il est certain qu'avec la venue du non-respect des injonctions dans plusieurs cas, sans compter les actes de violence, le projet de loi, pour atteindre cet

objectif, devait comporter des mesures suffisamment fortes pour engendrer des effets de dissuasion. Surtout qu'au-delà des bonnes intentions potentielles de certaines factions, il restera des groupuscules dont la stratégie consiste à créer et entretenir le chaos et l'intimidation.

On peut affirmer qu'en matière économique, les perturbations ont eu des impacts directs, particulièrement pour les commerces du centre-ville de Montréal et, de façon générale, pour l'ensemble du Québec, étant donné les objectifs visés par une minorité qui veut renverser certaines bases de la société, notamment aux plans économique et démocratique.

Le Conseil du patronat a d'ailleurs mené un sondage maison, entre le 24 mai et le 29 mai, auprès de ses membres sur le conflit étudiant. Parmi les questions posées, deux d'entre elles

portait spécifiquement sur la loi spéciale (vous pouvez consulter les résultats de ce sondage à la page suivante).

Selon les résultats obtenus à ces deux questions, 92 % des employeurs et associations patronales membres sont favorables aux mesures contenues dans la section de la loi n° 78 permettant aux étudiants qui le désirent de terminer leur session d'hiver et ainsi compléter leur parcours académique avec le moins d'inconvénients possibles.

De plus, 68 % des membres du Conseil sont favorables aux mesures dissuasives limitant les manifestations publiques (22 % sont défavorables et 9 % sont ni favorables, ni défavorables).



## Sondage maison auprès des membres du Conseil du patronat du Québec sur le conflit étudiant

Voici les résultats d'un sondage maison portant sur le conflit étudiant mené entre le 24 mai et le 29 mai auprès des membres du Conseil du patronat :

*Êtes-vous favorable ou défavorable à la hausse des droits de scolarité universitaires de 1 778 \$ sur sept ans, assortie de mesures d'aide financière, telle que contenu dans la dernière décision bonifiée du gouvernement?*

Favorable : 95 %  
Défavorable : 4 %  
Ni favorable ni défavorable : 1 %  
NSP/Refus : 0 %

*Êtes-vous favorable ou défavorable aux mesures contenues dans la section de loi spéciale adoptée par l'Assemblée nationale permettant aux étudiants qui le désirent de terminer leur session d'hiver et ainsi compléter leur parcours académique avec le moins d'inconvénients possibles?*

Favorable : 92 %  
Défavorable : 3 %  
Ni favorable ni défavorable : 5 %  
NSP/Refus : 0 %

*Êtes-vous favorable ou défavorable à l'ampleur des mesures dissuasives contenues dans l'autre section de la loi spéciale limitant les manifestations publiques?*

Favorable : 68 %  
Défavorable : 22 %  
Ni favorable ni défavorable : 9 %  
NSP/Refus : 0 %

*Êtes-vous favorable ou défavorable à ce que le gouvernement reprenne les négociations avec les étudiants menant à une sortie de crise?*

Favorable : 79 %  
Défavorable : 11 %  
Ni favorable ni défavorable : 10 %  
NSP/Refus : 0 %

*Le cas échéant, êtes-vous favorable ou défavorable à ce que le gouvernement réduise l'ampleur de la hausse des droits de scolarité annoncée, en cas de nouvelle impasse dans les négociations avec les étudiants?*

Favorable : 30 %  
Défavorable : 62 %  
Ni favorable ni défavorable : 8 %  
NSP/Refus : 1 %

*Nonobstant la question précédente, seriez-vous favorable ou défavorable à ce que le gouvernement annonce la suspension de la hausse des droits de scolarité jusqu'à la tenue d'élection au cours des 12 prochains mois?*

Favorable : 27 %  
Défavorable : 61 %  
Ni favorable ni défavorable : 10 %  
NSP/Refus : 1 %

*Nonobstant les deux questions précédentes, est-ce que vous croyez que le gouvernement devrait déclencher des élections dès le mois d'août?*

Oui : 36 %  
Non : 48 %  
NSP/Refus : 16 %

*En situation de négociation avec les étudiants, êtes-vous favorable ou défavorable à ce que le gouvernement propose de nouvelles dispositions quant à un comité d'évaluation des dépenses des universités?*

Favorable : 64 %  
Défavorable : 23 %  
Ni favorable ni défavorable : 13 %  
NSP/Refus : 0 %

*Advenant la reprise des négociations entre le gouvernement et les étudiants, êtes-vous favorable ou défavorable à la mise en place d'une médiation indépendante?*

Favorable : 51 %  
Défavorable : 34 %  
Ni favorable ni défavorable : 13 %  
NSP/Refus : 1 %

Suivez le Conseil  
du patronat du Québec  
sur les réseaux sociaux



## Financement du transport collectif

### Le Conseil propose des pistes de solution pragmatiques et équitables

Le Conseil du patronat participait, le 10 mai dernier, à la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le financement du transport collectif. Le Conseil a profité de l'occasion pour réitérer son appui au développement d'un transport collectif efficace et pour proposer qu'une partie du financement additionnel requis soit réparti entre les différentes catégories de payeurs, soit ses usagers, les usagers de la route et la collectivité, selon les bénéfices que leur apporte le système.

« La proportion de la participation de chaque catégorie de bénéficiaires dans le financement d'un système de transport collectif devrait être à peu près équivalente à sa part du bénéfice engendré par ce système », a indiqué M. Yves-Thomas Dorval. À cet égard, le Conseil a recommandé que soit évaluée objectivement la véritable valeur du bénéfice du système de transport en commun pour chacune des catégories de payeurs. Une telle évaluation devrait tenir compte également des externalités positives ou négatives engendrées. Rappelons que l'acceptabilité d'une taxe ou d'un tarif par le contribuable dépend, entre autres, de la clarté du lien établi entre le montant perçu et le service obtenu.

De plus, si la société juge prioritaire d'investir dans le transport collectif, le Conseil a souligné qu'elle doit accepter qu'il y ait des réductions de dépenses dans des secteurs moins prioritaires. Il est également très important que la population appuie davantage la création de la richesse par les entreprises afin que les impôts, les taxes et les redevances additionnelles générés ainsi puissent financer les nouvelles dépenses. Mentionnons que la CMM s'est fixé comme

objectif d'augmenter la part des déplacements du transport en commun de 25 % à 30 %, ce qui nécessitera une augmentation des investissements. « Ce n'est pas parce que les sources de financement actuelles s'avèrent insuffisantes qu'il faille accroître d'autant le niveau des taxes et autres droits. Aussi, il y a lieu de s'interroger sur la possibilité de réduire le nombre ou la portée des projets pour qu'ils correspondent davantage aux moyens financiers disponibles », affirme M. Dorval.

Concernant la proposition de certains intervenants de faire participer davantage les entreprises au financement du transport en commun dans la région de Montréal à l'aide d'une nouvelle taxe sur la masse salariale, le Conseil du patronat rappelle que les employeurs contribuent déjà considérablement aux impôts et taxes sur la masse salariale qu'ils versent au fonds consolidé. Ils sont d'ailleurs ceux qui versent le plus de cotisations sur leur masse salariale au Canada, soit 31 % de plus qu'en Ontario et 45 % de plus que la moyenne canadienne. Toute augmentation de cette contribution ne pourrait que nuire à leur compétitivité ainsi qu'à leur capacité de créer des emplois et à verser des salaires.

Le Conseil reconnaît néanmoins l'importance de développer le transport en commun comme élément central d'une croissance économique durable. Un réseau de transport collectif performant et efficace est essentiel pour assurer la mobilité des personnes, et aussi le transport des marchandises puisqu'il contribue à la réduction de la congestion routière. Il contribue ainsi à la productivité des entreprises et à la vitalité économique. ■

## Colloque sur l'état des régimes de retraite au Québec

Afin de faire le point sur l'état des différents régimes de retraite au Québec et pour recueillir vos commentaires sur la situation, le Conseil du patronat vous invite à un colloque qui aura lieu le mardi **12 juin prochain** à l'hôtel Westin, à Montréal.

Plusieurs représentants de différentes organisations et spécialistes des régimes de retraite seront présents pour discuter des différents types de régimes et pour répondre à vos questions.

**Rendez-vous sur notre site Web pour en savoir davantage ou pour réserver votre place !**



PARTENAIRE PLATINE

**NORTON ROSE**

PARTENAIRE OR

**QUÉBECOR**

PARTENAIRE BRONZE

**ALCOA**

EN COLLABORATION AVEC

Régie des rentes  
**Québec**

**MERCER**

## **Modifications au régime d'assurance-emploi** **Des mesures qui permettront de** **mieux répondre aux besoins de main-** **d'œuvre des employeurs, estime le** **Conseil du patronat**

Le Conseil du patronat du Québec accueille positivement les modifications au régime d'assurance-emploi annoncées le 24 mai dernier par la ministre fédérale des Ressources humaines et du Développement des compétences, l'honorable Diane Finley.

Selon le Conseil, ces mesures permettront de favoriser une meilleure adéquation entre les qualifications des travailleurs en recherche d'emploi et les besoins des employeurs.

« Avec le vieillissement démographique et la pénurie de main-d'œuvre adéquatement formée pour répondre aux besoins du marché du travail, les employeurs du Québec et du Canada doivent affronter des défis de taille pour attirer et retenir des travailleurs. Les modifications au régime d'assurance-emploi contribueront à répondre en partie à cet enjeu en établissant un meilleur pont entre les employeurs et les travailleurs en recherche d'emploi », a indiqué M. Yves-Thomas Dorval.

Parmi les différentes mesures annoncées, le Conseil du patronat trouve particulièrement intéressantes les précisions apportées dans la loi à la définition « d'emploi convenable » et de « recherche d'emploi raisonnable », de même que la mise en œuvre d'outils d'information sur les emplois disponibles à l'attention des travailleurs.

Ces dispositions contribueront à un retour en emploi plus rapide pour les travailleurs et donc à une diminution de la facture globale des prestations d'assurance-emploi, pour le bénéfice des cotisants, notamment les employeurs. Rappelons que les employeurs paient déjà au Québec 45 % de plus en taxes sur la masse salariale par rapport à la moyenne canadienne.

Le Conseil estime cependant que le gouvernement fédéral devrait entreprendre cette réforme en partenariat avec les représentants des employeurs et des travailleurs puisque ces derniers sont les seuls cotisants à la caisse d'assurance-emploi, à raison de 60 % et de 40 % respectivement.

À cet effet, le Conseil du patronat réitère sa volonté que le financement du régime soit revu en profondeur afin de rétablir un partage des coûts plus équitable, par exemple en amenant le gouvernement fédéral à recommencer à contribuer à la facture globale.

Le Conseil rappelle également qu'un rééquilibrage du régime en faveur des mesures actives, telles que la formation et l'aide à l'emploi, s'avère nécessaire afin d'exercer un impact positif sur l'emploi à plus long terme.

## **Francisation des entreprises** **Le Conseil du patronat** **se réjouit des progrès** **observés**

À la suite de la publication, le 1<sup>er</sup> juin, des études de l'Office québécois de la langue française (OQLF) portant sur la langue du commerce et des affaires à Montréal, le Conseil du patronat se montre optimiste quant à l'amélioration de la situation de la langue française dans les entreprises.

« Si beaucoup de travail reste encore à faire au chapitre de la francisation des entreprises au Québec, le Conseil du patronat estime que la très grande majorité des employeurs sont bien conscients de la valeur ajoutée que leur procure un usage accru du français dans l'affichage de leur marque commerciale, de leurs produits et services et de leur environnement de travail », a indiqué M. Yves-Thomas Dorval.

Le Conseil du patronat entend d'ailleurs poursuivre, au cours des prochains mois, ses efforts d'information et de sensibilisation auprès des employeurs afin de promouvoir une plus grande utilisation de la langue française par le milieu des affaires au Québec, en collaboration avec l'OQLF et ses partenaires.

**UN DÉTAILLANT  
QUI COMMERCE  
EN FRANÇAIS,  
J'AIME ÇA!**

  
**MERCI**  
DE ME SERVIR EN FRANÇAIS

Québec 

Les règles ITAR, plus précisément les *International Traffic in Arms Regulations*<sup>1</sup>, sont des règlements adoptés par le gouvernement américain. Elles visent principalement à empêcher que la technologie ayant des applications militaires tombe entre les mains de pays ou de personnes qui pourraient constituer un danger pour la sécurité des États-Unis. Particulièrement, l'article 126.1 des règles ITAR a pour effet de prohiber toute exportation des articles visés à certains pays, que l'on appelle les pays proscrits, dont l'Afghanistan, la Chine et Cuba.

L'application des règles ITAR par les entreprises canadiennes a soulevé par le passé des questions et a créé des problèmes compte tenu du droit à l'égalité protégé par les chartes et les codes sur les droits et libertés de la personne.

Le 16 mai 2011, le Département d'État a publié des amendements aux règles ITAR, amendements ayant pris effet le 15 août 2011. Un des objectifs des modifications était justement de s'attarder au fait que les règles étaient devenues une problématique du point de vue des droits de la personne pour certains pays alliés et amis sans qu'il y ait un gain effectif en matière de sécurité<sup>2</sup>.

Suivant ces nouvelles modifications, une entreprise pourra transférer sans autorisation des articles visés à ses employés qui possèdent une double nationalité en respectant certaines conditions, dont notamment de mettre en place un processus d'enquête sur les employés afin de vérifier l'existence de « contacts significatifs » avec les pays proscrits.

Dans la foulée de ces modifications, afin d'assister les entreprises canadiennes, le gouvernement canadien, par l'entremise de la Direction des marchandises contrôlées, une entité de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a développé notamment une nouvelle **Demande d'évaluation de sécurité**, qui vise à recueillir des renseignements sur les employés qui ont accès à de la marchandise contrôlée.



Le 29 août 2011, le gouvernement du Canada a conclu une entente par un échange de lettres avec le Département d'État américain concernant le processus de mise en œuvre des nouvelles règles ITAR. Premièrement, dans le cadre de cet échange de lettres, le Département d'État américain approuve, selon le gouvernement du Canada<sup>3</sup>, le Programme des marchandises contrôlées amélioré du gouvernement du Canada comme moyen pour les industries canadiennes de respecter les nouvelles exigences ITAR. Deuxièmement, l'échange de lettres vise à permettre que les nouvelles règles ITAR puissent être administrées conformément à la législation canadienne relative à la protection de la vie privée.

Ainsi, en respectant la réglementation canadienne et les outils développés par le Programme des marchandises contrôlées, les industries canadiennes semblent pouvoir remplir par la même occasion l'obligation imposée par les règles ITAR d'adopter des procédures efficaces pour empêcher le détournement d'articles visés.

Ainsi, tout employeur canadien soumis aux règles ITAR devrait s'assurer que son processus d'embauche respecte la réglementation canadienne et que cette réglementation est appliquée de façon à éviter toute violation du droit à l'égalité et à la vie privée.

**Sebastien Beauregard, avocat**  
[www.nortonrose.com](http://www.nortonrose.com)

1. 22 C. F. R. § 120 et s.
2. Federal Register, vol. 75, no 154, 11 août 2010, Proposed Rule, p. 48625.
3. <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/2011-10-12-00-fra.html>.

## L'Office à votre service



Les conseillers en francisation de l'Office offrent des services d'assistance-conseil pour la mise en place d'un programme de francisation à toutes les entreprises du Québec qui comptent 50 employés ou plus. Ils les renseignent aussi sur les programmes de subvention et assurent auprès d'elles l'assistance technique en matière de francisation des technologies de l'information.

## Nouvelles en bref

### Le Conseil du patronat sur toutes les tribunes

À titre de porte-parole du milieu des affaires au Québec, les représentants du Conseil du patronat sont invités régulièrement à prononcer des allocutions ou à participer à des conférences comme panélistes sur différentes tribunes.

### Le président du Conseil a discuté de financement des transports aux Assises annuelles 2012 de l'UMQ

M. Yves-Thomas Dorval a participé à titre de conférencier à l'atelier politique sur le financement des transports à l'occasion des Assises annuelles 2012 de l'Union des municipalités du Québec, le vendredi 10 mai dernier, à Gatineau. Ce dernier a souligné l'importance d'avoir des infrastructures de transport de qualité afin d'assurer le développement d'une économie durable. Il a discuté également des grands défis que doit affronter le Québec, et a avancé quelques pistes de solution. Près de 1 500 délégués représentants des municipalités de toutes les tailles et de toutes les régions du Québec ont participé à ce rassemblement municipal annuel québécois.



Photographie : UMQ

M<sup>me</sup> Anne-Marie Leclerc, sous-ministre adjointe au Ministère des Transports du Québec, M<sup>me</sup> Florence Junca-Adenot, professeure associée à l'UQAM, M. Yves-Thomas Dorval.

### M. Dorval a traité des enjeux de l'engagement pour les entreprises au dernier colloque de la SQPTO

Le président du Conseil a traité des enjeux de l'engagement pour les entreprises à l'occasion du colloque de la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations (SQPTO) « Développer l'engagement dans un monde complexe et turbulent : enjeux humains et stratégiques », qui a eu lieu à Montréal, les 17 et 18 mai dernier. Il a conclu ce colloque en proposant de nouvelles pistes de réflexion et en jetant un regard sur la recherche et la pratique avec des chercheurs de réputation internationale. La SQPTO souhaite ainsi favoriser le développement de nouveaux modes de pensée et d'action pour répondre aux enjeux actuels concernant les relations entre les personnes, leur travail et les organisations.



Photographie : SQPTO

M. Gilles Simard, professeur de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, Mme Kathleen Benstein, professeure de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, M. Yves-Thomas Dorval et M. David Autissier, maître de conférences HDR à l'IAE Gustave Eiffel de l'Université de Paris Est Créteil.



**Certificat de  
Qualité des  
Initiatives de  
Formation**

Améliorer les compétences de votre personnel sans comptabiliser vos dépenses de formation (1 %) **c'est possible!**

Commission  
des partenaires  
du marché du travail  
Québec

## Nouvelles en bref

### Le Conseil du patronat sur toutes les tribunes

#### M. Yves-Thomas Dorval a participé au colloque RRSSTQ-ACFAS : *savoir pour mieux agir en SST*

M. Yves-Thomas Dorval a discuté des impacts du projet de loi visant la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail lors du colloque du RRSSTQ-ACFAS : *Savoir pour mieux agir en SST*, qui s'est tenu le 7 mai dernier à Montréal.

Ce colloque a mis l'accent en particulier sur trois aspects : la modernisation du régime de SST, les problématiques émergentes en SST, dont l'intégration de la jeune main-d'œuvre, et les problématiques qui sont en forte progression, comme les problèmes de santé psychologique et l'intégration de la main-d'œuvre immigrante.



#### M<sup>me</sup> Carmel Laflamme du Conseil du patronat a participé au 34<sup>e</sup> congrès de l'AQHSST

M<sup>me</sup> Laflamme, vice-présidente – santé et sécurité du travail au Conseil du patronat, était présente au congrès de l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (AQHSST) le 18 mai dernier, à Gatineau.

Elle a participé à une table ronde sur la modernisation de la LSST dans un monde en mutation en compagnie de M. Jean Lacharité, vice-président de la CSN et M. Normand Laplante, professeur au département des relations industrielles de l'Université du Québec en Outaouais.



#### L'Office québécois de la langue française rencontre les associations patronales sectorielles

À l'occasion de la rencontre mensuelle de ses associations sectorielles membres, le 24 mai dernier, le Conseil du patronat a accueilli comme conférencière invitée la présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française (OQLF), M<sup>me</sup> Louise Marchand.

Cette dernière a présenté son organisation aux dirigeants d'associations patronales présents et a profité de l'occasion pour leur présenter les enjeux liés à la francisation pour les employeurs.

Les dirigeants d'associations patronales intéressés à présenter leur propre organisation aux prochaines rencontres mensuelles des associations membres du Conseil du patronat sont invités à communiquer avec M. Patrick Lemieux, conseiller aux communications (514.288.5161, poste 235 ; [plemieux@cpq.qc.ca](mailto:plemieux@cpq.qc.ca)).



Photographie : Geneviève Le May

M<sup>me</sup> Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

#### InfoCPQ

Le bulletin mensuel d'information à l'intention des membres du Conseil du patronat du Québec

#### Éditeur

Louis-Paul Lazure

#### Coordination et rédaction

Patrick Lemieux

#### Collaboration à la rédaction

Guillaume Bérubé, Louis-Paul Lazure et Norma Kozhaya

#### Mise en page

Gilles Guénette

#### Diffusion auprès des membres

Patrick Lemieux et Geneviève Le May

#### Révision linguistique

Lucie Bélanger

#### Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 510  
Montréal (Québec) H3A 2R7  
Tél. : 514.288.5161

1.877.288.5161

Télééc. : 514.288.5165

[plemieux@cpq.qc.ca](mailto:plemieux@cpq.qc.ca)

[www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca)